

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7402729501

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7402729501>

Cette annonce a été mise en ligne le **5 avril 2025** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

SNEG ANGERS

*Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social : 2, impasse Antoine Bajac - Pellouailles-les-Vignes, 49112 VERRIERES-EN-ANJOU
819 969 858 RCS ANGERS*

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ANGERS (49), du 1er avril 2025, enregistré à ANGERS le 2 avril 2025 sous les mentions dossier 2025 00019448, référence 4904P01 2025 A 00962,

DELIMEL NETTOYAGE, société à responsabilité limitée au capital de 15.000 euros, dont le siège social est situé 30, Boulevard du Doyenné à ANGERS (49100), immatriculée sous le numéro 801 263 492 RCS ANGERS,

a cédé à

SNEG ANGERS, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé 2, impasse Antoine Bajac à Pellouailles-les-Vignes, commune déléguée de VERRIERES-EN-ANJOU (49112), immatriculée sous le numéro 819 969 858 RCS ANGERS,

un fonds de commerce d'entretien et nettoyage de locaux commerciaux, industriels et d'habitation, exploité 30, Boulevard du Doyenné à ANGERS (49100) sous le numéro SIRET 801 263 492 00051,

au prix de 227.000 €.

Le transfert de propriété et de jouissance est intervenu le 1er avril 2025.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au

cabinet ACR AVOCATS, 4 Boulevard Bessonneau, CS
60215, 49102 ANGERS CEDEX 02.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex